



**AVIS DE COURSE (AC)**  
**COUPE NATIONALE DART 18**  
**SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LOCMARIAQUER (SNL)**  
**TERRE ATLANTIQUE**  
**BAIE DE QUIBERON**  
**Sémaphore de Kerpenhir**  
**BP5 56740 Locmariaquer**  
**02 - 05 JUILLET 2024**

**Grade 4**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**1. REGLES**

L'épreuve est régie par

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3 les règlements fédéraux

1.4 les règles de l'IDA

1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer à la voix en hélant : « de la place pour virer ».

**2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles sur le site de la SNL à partir du 15 juin :

[www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/](http://www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/)

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

[www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/](http://www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/)

**3. COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

[www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/](http://www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/)

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la Classe Dart 18. Les coureurs doivent avoir acquitté leur adhésion 2024 à l'AFIDART.

4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) **Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :**

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou **pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).**

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau : si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur : [www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/](http://www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/)

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 **Les concurrents hors zone euro, pourront s'acquitter des droits d'inscription, sur place. Cependant, ils doivent avoir rempli leur inscription en ligne dans les temps impartis.**

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir § 5.

#### 5. DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

| CLASSE DART 18 | JUSQU'AU 31 MAI INCLUS | À PARTIR DU 1 <sup>ER</sup> JUIN |
|----------------|------------------------|----------------------------------|
| DOUBLE         | 200 EUROS              | 300 EUROS                        |
| SOLITAIRE      | 150 EUROS              | 230 EUROS                        |
| JEUNE *        | 150 EUROS              | 230 EUROS                        |

Barreur et équipier nés en 1999 et après.

Ces droits comprennent la soirée de clôture et le pot d'accueil du 5 juillet. 25 euros pour les accompagnateurs, réservables et payables en ligne.

#### 6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 7. PROGRAMME

7.1

| Dates      | Confirmation d'inscription | Soirées                                    |
|------------|----------------------------|--|
| 01 juillet | 17h – 19h00                | 19h30 : Apéritif de bienvenue              |
| 02 juillet | 9h00 – 12h00               | 20h00 : Soirée des régions                 |
| 03 juillet |                            | A définir                                  |
| 04 juillet |                            | A définir                                  |
| 05 juillet |                            | 20h00 : Remise des prix et Soirée dansante |



## 7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Les contrôles d'équipement et de jauge se dérouleront lors des inscriptions et sur la cale, ainsi qu'aux retours des coureurs.

## 7.3 Jours de course et nombre de course :

| Date       | Nombre de course par jour |
|------------|---------------------------|
| 02 juillet | 2                         |
| 03 juillet | 3                         |
| 04 juillet | 3                         |
| 05 juillet | 3                         |

## 7.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à :

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement |
|------------|---|
| 02 juillet | 14h30   |
| 03 juillet | 13h00   |
| 04 juillet | 13h00   |
| 05 juillet | 12h00   |

7.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h00.

## 8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 9. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement doivent respecter la RCV 50.1(b).

## 10. LIEU

10.1 L'Annexe 2 de l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe 3 de l'AC indique l'emplacement des zones de course.

## 11. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit à un, deux, ou trois tours (banane avec dog-leg au vent et porte sous le vent) et seront décrits, ainsi que la couleur des bouées dans les IC.

## 12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 13. CLASSEMENT

13.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.2 Le système de classement sera le suivant :

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses plus mauvais scores.

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon de la SNLocmariaquer.

## 15. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.



## **16. PLACE AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux (qui en ont fait la demande avant le 1<sup>er</sup> avril) doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Locmariaquer

## **17. PROTECTION DES DONNÉES**

### **17.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **17.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **18. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **19. PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

Les trois premiers Open

Le premier équipage féminin

Le premier équipage jeune

Le premier solo

## **20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter la Société Nautique de Locmariaquer :

Tel : +33 2 97 57 46 31

[nationaldart18@snlocmariaquer.com](mailto:nationaldart18@snlocmariaquer.com)

[www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/](http://www.snlocmariaquer.com/national-dart18-2024/)

[www.baiedequiberon.bzh/preparer-son-sejour-en-baie-de-quiberon/l-office-de-tourisme-de-la-baie-de-quiberon/nos-horaires-d-ouverture/office-de-tourisme-de-locmariaquer](http://www.baiedequiberon.bzh/preparer-son-sejour-en-baie-de-quiberon/l-office-de-tourisme-de-la-baie-de-quiberon/nos-horaires-d-ouverture/office-de-tourisme-de-locmariaquer)



# ANNEXE 1: PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

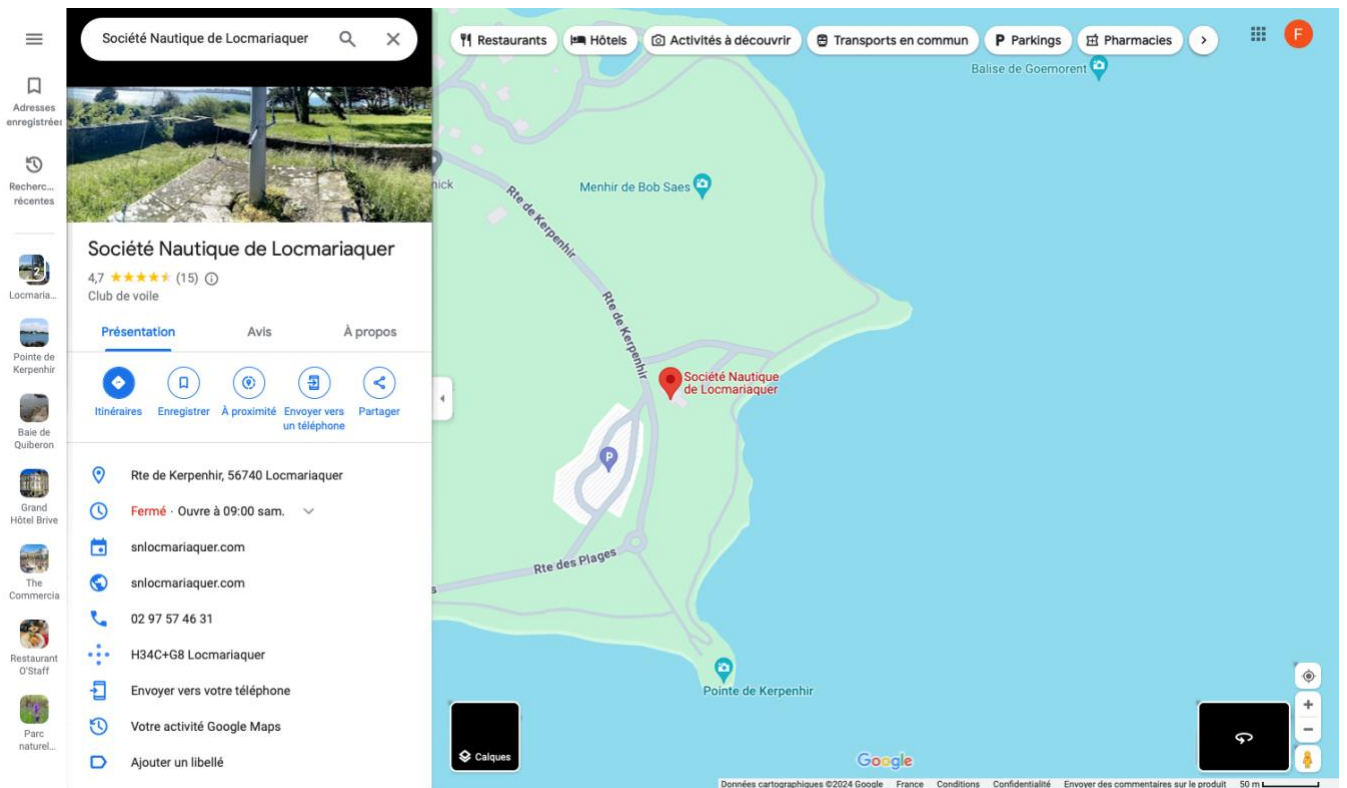
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



## ANNEXE 2: PLAN



[Google Map SNLocmariaquer](#)



# ANNEXE 3: ZONES DE COURSES

